

SCHÉMA DES ÉTUDES MUSICALES

CURSUS INSTRUMENTAL

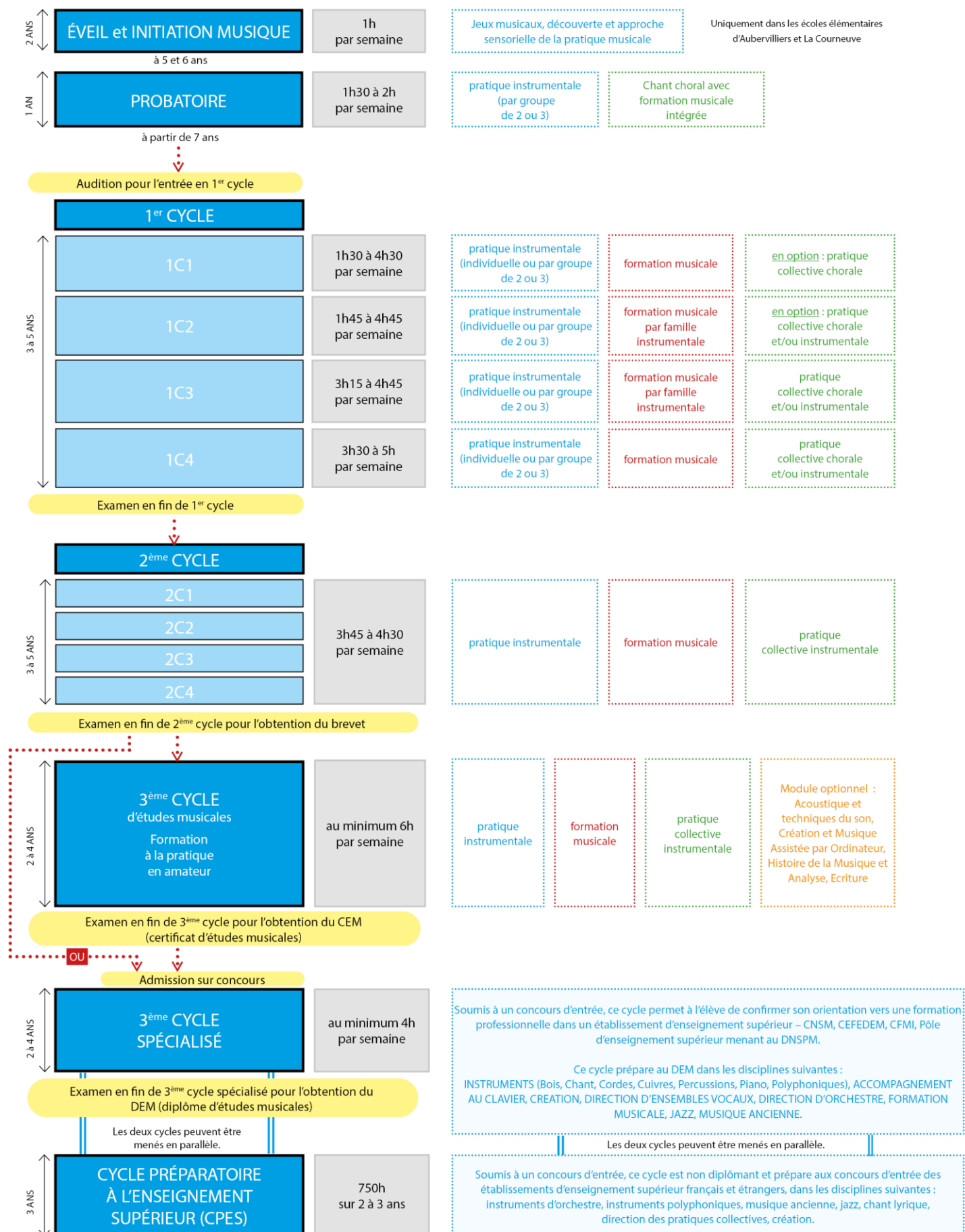
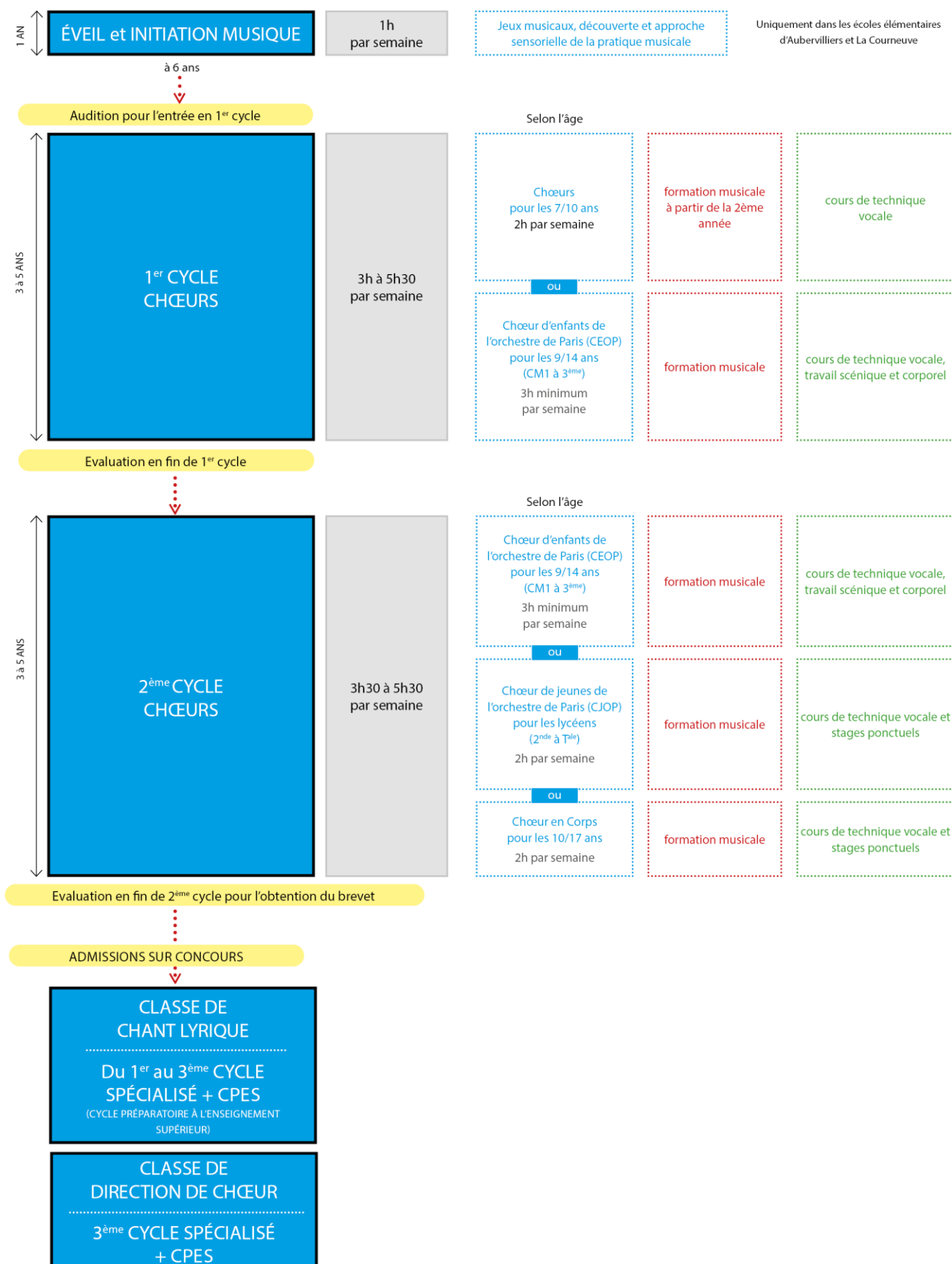


SCHÉMA DES ÉTUDES MUSICALES

CURSUS VOIX



DÉROULÉ DES ÉTUDES MUSICALES

Instrument

CYCLE D'ÉVEIL ET D'INITIATION à la musique

Durée : 1 à 2 ans

Le cycle d'éveil et d'initiation à la musique est destiné à tous les enfants des classes de grande section des écoles maternelles et des classes préparatoires dans les écoles élémentaires des deux Villes : Les « Parcours musique » pour Aubervilliers et « Passeport musique » pour La Courneuve sont mis en œuvre dans le cadre des Programmes d'Éducation Artistique et Culturelle (EAC) de chaque collectivité.

Ces cycles ont pour objectifs le développement de la curiosité, l'expression, la formation de l'oreille, la mise en place de repères permettant d'aborder par la suite des activités musicales plus spécialisées.

EVEIL à la musique

Tous les enfants des classes de Grande Section bénéficient d'un semestre d'éveil à la musique à raison de 45 minutes hebdomadaires, pris en charge dans l'école par les musiciens intervenants du CRR 93 Jack Ralite.

Âge : 5 ans (Classe de GS)

0h45 par semaine pendant un semestre

INITIATION à la musique

Tous les enfants des classes Préparatoires bénéficient d'une année de cours d'initiation à la musique à raison d'une heure hebdomadaire, prise en charge dans l'école par les musiciens intervenants du CRR 93.

Des ateliers de découverte instrumentale peuvent être proposés aux enfants et aux familles qui le souhaitent, selon un planning communiqué en cours d'année.

Ces ateliers ont lieu dans les locaux du Conservatoire.

Âge : 6 ans (Classe de CP)

1h par semaine sur toute l'année scolaire

PROBATOIRE ET 1^{ER} CYCLE

Durée : 1 à 6 ans

Accessible aux enfants des deux collectivités, intégration après une période d'essai de trois semaines.

À partir de 7 ans (Classe de CE1)

Objectifs :

- ✓ construction de la motivation, de la curiosité musicale, du goût pour l'interprétation et pour l'invention
- ✓ acquisition de bases musicales, corporelles par la pratique individuelle et collective
- ✓ amorçage de savoir-faire instrumentaux
- ✓ premier accès aux différents langages musicaux
- ✓ expérience de la prestation publique (spectateur et interprète)

CONTENU DU CURSUS

ANNÉE PROBATOIRE (durée 1 an) :

- 1 cours de **pratique instrumentale avec formation musicale intégrée** (30 min à 1h par groupes de 2 ou 3)
- 1 cours de **chant choral avec formation musicale intégrée** (1h)

1^{er} CYCLE – 1^{ère} année :

Intégration à la suite d'une année probatoire validée.

- 1 cours de **pratique instrumentale** (30 min en individuel ou 1h à 1h30 par groupes de 2 ou 3)
- 1 cours de **formation musicale** (1h)
- *En option : 1 cours de Pratique collective chorale*

1^{er} CYCLE – 2^{ème} année :

- 1 cours de **Pratique instrumentale** (30 min en individuel ou 1h à 1h30 par groupes de 2 ou 3)
- 1 cours de **Formation musicale** par famille instrumentale (1h15)
- En option : 1 cours de **Pratique collective chorale**
- En option selon avis du professeur d'instrument : intégration dans 1 cours de pratique collective instrumentale

1^{er} CYCLE – 3^{ème} année :

- 1 cours de **Pratique instrumentale** (30 min en individuel ou 1h à 1h30 par groupes de 2 ou 3)
- 1 cours de **Formation musicale** par famille instrumentale (1h15)
- 1 cours de **Pratique collective chorale et/ou instrumentale** (Orchestres à cordes, à vents, ensemble de classes, etc.)

1^{er} CYCLE – 4^{ème} année (1 à 2 ans) :

- 1 cours de **Pratique instrumentale** (45 min en individuel ou 1h30 par groupes de 2)
- 1 cours de **Formation musicale** par famille instrumentale la 3^{ème} année seulement (1h30)
- 1 cours de **Pratique collective chorale et/ou instrumentale** (Orchestres à cordes, à vents, ensemble de classes, etc.)

L'attestation de fin de 1^{er} Cycle est obtenue par la validation du contrôle continu, la réussite des examens d'instrument et de Formation Musicale, la validation de la pratique collective.

La validation du 1^{er} cycle donne accès au 2^{ème} cycle.

2^{ème} CYCLE

Durée : 3 à 5 ans

Accessible aux élèves du département de la Seine-Saint-Denis sur concours.

Objectifs :

- ✓ viser l'autonomie par la consolidation et l'élargissement des acquis techniques
- ✓ mettre en place des outils d'analyse et de contextualisation de l'œuvre
- ✓ se confronter à des situations musicales variées, assurer son rôle en pratique collective
- ✓ se constituer un répertoire, affiner ses goûts, s'évaluer, être acteur de son orientation

CONTENU DU CURSUS

- 1 cours de **Pratique instrumentale** (45 min à 1h)
- 1 cours de **Formation musicale** (1h30 à 2h)
- 1 cours de **Pratique collective instrumentale** (1h30) (Orchestres à cordes, à vents, ensemble de classes, musique de chambre, etc.)

Le Brevet d'Études Musicales est obtenu à la fin du 2^{ème} Cycle par la validation du contrôle continu, la réussite des examens d'instrument et de Formation Musicale, la validation de la pratique collective.

Accès au 3^{ème} cycle à l'issue du BEM.

3^{ème} CYCLE : CEM/DEM/CPES

Certains modules sont communs aux différents parcours.

Objectifs :

- ✓ être autonome dans sa pratique artistique et ses choix d'interprétation
- ✓ approfondir sa technique instrumentale, s'intégrer dans des ensembles amateurs
- ✓ acquérir une culture ouverte à l'ensemble des courants musicaux, exercer une pratique complémentaire
- ✓ réaliser un projet personnel, travailler avec des partenaires

Formation à la pratique en amateur (CEM)

Durée du cursus diplômant : 2 à 4 ans

Pour les nouveaux élèves, entrée sur concours.

MODULE DE PRATIQUE INSTRUMENTALE

Durée des cours : 1h par semaine

MODULE DE PRATIQUE COLLECTIVE

Orchestres à cordes, à vents, ensemble de classes, chœurs

MODULE DE FORMATION MUSICALE

Durée des cours : 2h par semaine

MODULE OPTIONNEL sous condition d'âge, niveau, places disponibles, projet...

- Acoustique et technique du son
- Création et Musique Assistée par Ordinateur
- Histoire de la musique et Analyse
- Ecriture
- Improvisation
- Musique de chambre

Le Certificat d'Études Musicales est délivré après la validation des différents modules.

3^{ème} CYCLE SPÉCIALISÉ (préfiguration du D.N.E.M.)

Durée : 2 à 4 ans

Soumis à un concours d'entrée pour tous les candidats, ce cycle permet à l'élève de confirmer son orientation vers une formation professionnelle dans un établissement d'enseignement supérieur – CNSM, CEFEDM, CFMI, Pôle Sup'.

Le Diplôme d'Études Musicales (en préfiguration du Diplôme National d'Études Musicales) est obtenu après la validation des différents modules.

Pour plus d'informations, se référer aux fiches DEM de chaque discipline et consultables sur le site internet, www.crr93.fr, dans la rubrique « Formation musique / cursus / cycle spécialisé ».

CYCLE de PRÉPARATION à l'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (CPES)

Durée : 2 à 3 ans

Soumis à un concours d'entrée pour tous les candidats, ce cycle permet à l'élève de se préparer aux concours d'entrée des établissements d'enseignement supérieur français et étrangers (Pôles Supérieurs, CNSM, CEFEDM, CFMI, etc.).

Ce cycle non diplômant confère sous conditions le statut étudiant aux élèves bacheliers.

Pour plus d'informations, merci de vous référer à la fiche CPES consultable sur notre site internet, www.crr93.fr, dans la rubrique « Formation musique / cursus / CPES ».

DÉROULÉ DES ÉTUDES MUSICALES

Voix

CYCLE D'ÉVEIL ET D'INITIATION à la musique

Durée 1 à 2 ans

Le cycle d'éveil et d'initiation à la musique est destiné à tous les enfants des classes de grande section des écoles maternelles et des classes préparatoires dans les écoles élémentaires des deux Villes : Les « Parcours musique » pour Aubervilliers et « Passeport musique » pour La Courneuve sont mis en œuvre le cadre des Programmes d'Éducation Artistique et Culturelle de chaque collectivité.

Ces cycles ont pour objectifs le développement de la curiosité, l'expression, la formation de l'oreille, la mise en place de repères permettant d'aborder par la suite des activités musicales plus spécialisées.

EVEIL à la musique

Tous les enfants des classes de Grande Section bénéficient d'un semestre d'éveil à la musique à raison de 45 minutes hebdomadaires, pris en charge dans l'école par les musiciens intervenants du CRR 93 Jack Ralite.

Âge : 5 ans (Classe de GS)

0h45 par semaine pendant un semestre

INITIATION à la musique

Tous les enfants des classes Préparatoires bénéficient d'une année de cours d'initiation à la musique à raison d'une heure hebdomadaire, prise en charge dans l'école par les musiciens intervenants du CRR 93 Jack Ralite.

Des ateliers de découverte instrumentale peuvent être proposés aux enfants et aux familles qui le souhaitent, selon un planning communiqué en cours d'année.

Ces ateliers ont lieu dans les locaux du Conservatoire.

Âge : 6 ans (Classe de CP)

1h par semaine sur toute l'année scolaire

1^{ER} CYCLE

Durée 3 à 5 ans

Accessible aux enfants des deux collectivités, intégration après une période d'essai de trois semaines.

À partir de 7 ans (Classe de CE1)

1^{er} CYCLE (admission sur audition et après une période d'essai) :

Chœurs d'enfants (7-10 ans) :

- 1 cours de **chant choral** (2h)
- 1 cours de **formation musicale chanteurs** (1h à 1h15)
- 1 cours de **technique vocale** (30 min à 1h)

Chœur d'enfants de l'orchestre de Paris (CEOP) (9-14 ans/ du CM1 à la 3^{ème}) :

- 2 cours de **chant choral** (3h minimum)
- 1 cours de **formation musicale chanteurs** (1h30 à 2h)
- 1 cours de **technique vocale** (30 min à 1h)
- **Travail scénique et corporel, de jeu d'acteurs** (selon planning de la Philharmonie)
- Participation aux week-ends de travail à la Philharmonie (1 fois par mois)

L'attestation de fin de 1^{er} Cycle est obtenue par la validation du contrôle continu, la réussite des examens de Formation Musicale, la validation de la pratique collective.

La validation du 1^{er} cycle donne accès au 2^{ème} cycle.

2^{ème} CYCLE

Durée : 3 à 5 ans

Pour les nouveaux élèves, entrée sur audition.

Chœur d'enfants de l'orchestre de Paris (CEOP) (9-14 ans/ du CM1 à la 3^{ème}) :

- 2 cours de **chant choral** (3h minimum)
- 1 cours de **formation musicale chanteurs** (1h30 à 2h)
- 1 cours de **technique vocale** (30 min à 1h)
- **Travail scénique et corporel, de jeu d'acteurs** (selon planning de la Philharmonie)
- Participation aux week-ends de travail à la Philharmonie (1 fois par mois)

Chœur de jeunes de l'orchestre de Paris (CJOP) (à partir de 15 ans/ de la 2^{nde} à la terminale) :

- 1 cours de **chant choral** (2h)
- 1 cours de **formation musicale chanteurs** (1h30 à 2h)
- 1 cours de **technique vocale** (30 min à 1h)
- Des stages ponctuels

Chœur en Corps (pour les 10-17 ans) :

- 1 cours de **chant choral** (2h)
- 1 cours de **formation musicale chanteurs** (1h30 à 2h)
- 1 cours de **technique vocale** (30 min à 1h)
- Des stages ponctuels

À partir de 15 ans, possibilité de débiter un cursus de **chant lyrique** sur concours d'entrée.

Le Brevet d'Études Musicales est obtenu à la fin du 2^{ème} Cycle par la validation du contrôle continu, la validation de l'examen de fin de cycle en Formation musicale et la participation aux différents projets.

À l'issue de ce parcours, accès aux classes de chant lyrique et direction de chœur, sur concours d'entrée.



SCHÉMA DES ÉTUDES MUSICALES

Hors cursus/adultes

PRATIQUE COLLECTIVE SEULE

Durée variable

Possibilité de s'inscrire à un ensemble du CRR pour suivre une pratique collective, selon le niveau atteint et après une période d'essai.

L'intégration et le renouvellement se fondent sur l'avis de l'équipe pédagogique.

- **Ateliers de pratiques collectives** : orchestres d'Harmonie, orchestre à cordes, chœurs...
- **Ateliers adultes de formation musicale**
- **Atelier adultes de musique ancienne**
- **Atelier de musiques traditionnelles**

PARCOURS PERSONNALISÉ

Durée : une année éventuellement renouvelable

Ce parcours est mis en œuvre selon les places disponibles et l'équilibre des cursus du conservatoire.

LE PARCOURS PERSONNALISÉ DE NIVEAU CYCLE 2

Il permet aux élèves éprouvant de réelles difficultés d'emploi du temps de poursuivre une activité au CRR. Après une demande écrite de l'élève, un parcours allégé est proposé sur avis de l'équipe pédagogique.

Niveau minimum de formation musicale : admission en 3^{ème} année de 2^{ème} cycle.

Niveau instrumental minimum : cycle 2, sur proposition du professeur.

LE PARCOURS PERSONNALISÉ DE FORMATION CONTINUÉE DE NIVEAU CYCLE 3

Il est destiné aux élèves qui souhaitent se perfectionner dans un domaine particulier. Ce parcours d'un an éventuellement renouvelable fait l'objet de conditions d'admission et d'évaluations spécifiques, selon la nature de la demande et du programme pédagogique personnalisé établi par l'équipe des enseignants du CRR.

PARCOURS ADULTE

Durée : une année éventuellement renouvelable

Possibilité d'un apprentissage instrumental en fonction du profil du candidat et de l'équilibre du cursus concerné.

Acceptation après avis des enseignants et accord de la Direction.